

# **POUR LA LIBERATION D'ALLWADDIN NEZAMI ET LA SUSPENSION DE TOUS LES RENVOIS DUBLIN**

Allwaddin Nezami, marqué par un passé extrêmement violent en Afghanistan et sur la route de l'exil, souffre d'un état de stress post-traumatique et présente une détresse psychologique intense qui lui a valu plusieurs hospitalisations. Lorsqu'il est arrivé en Suisse, il espérait y trouver enfin du répit et une protection.

Au lieu de cela, **le 7 octobre au matin, la police vaudoise, sur mandat du Service de la population du Canton de Vaud, est allée le chercher au foyer EVAM pour l'arrêter par la force et le mettre en détention administrative en vue d'un renvoi sous contraintes !**

**Les Afghan.es – dont le sort a pourtant fait l'objet d'un émoi public et médiatique – subissent aujourd'hui la torture silencieuse du système migratoire suisse !**



La Suisse s'est illustrée par son mépris des vies humaines après les événements de l'été 2021 en Afghanistan. Elle n'a ni facilité l'arrivée de personnes en fuite ni favorisé les regroupements familiaux des proches des Afghan.es déjà en Suisse.

**Pire encore, le Secrétariat d'Etat aux migrations s'illustre toujours par l'application stricte du Règlement Dublin (renvoi vers la Croatie, l'Italie, la Grèce, etc.). Un nombre sidérant de jeunes Afghan.es en détresse sont harcelés par les autorités en vue d'un renvoi.**

Plusieurs d'entre elles et eux ont récemment été arrêté.es et renvoyé.es, notamment en Italie. Beaucoup d'autres attendent dans un état de stress extrême que ce soit leur tour.

Nous n'en pouvons plus de cette violence gratuite et n'acceptons plus que la Suisse refuse sa protection à des personnes vulnérables alors qu'elle a montré avoir les moyens d'accueillir, comme l'a illustré sa politique vis-à-vis des Ukrainien.nes.

### **Nous exigeons :**

- **La libération immédiate d'Allwaddin et l'abandon par le SPOP de toute procédure de contraintes à son encontre, pour des raisons humanitaires et médicales évidentes**
- **Que le canton de Vaud renonce à exécuter les renvois de tou.tes les réfugié.es afghan.es résidant sur son territoire à titre d'exemple humanitaire.**
- **Que le SEM applique la clause de souveraineté prévue par le règlement Dublin et renonce à prononcer ces décisions de renvoi !**